

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009028

Signataire : AP/SS

OBJET : Reconfiguration de la Direction Prévention et Sécurité et création d'un service Préventions, Aides aux Victimes, Interventions Publiques - PAVIP

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat local de sécurité nouvelle génération,

Vu la Convention du 1^{er} février 2007 relative à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers,

Vu la Convention du 31 août 2009 relative à la mise à disposition d'un intervenant social par la commune d'Aubervilliers au commissariat,

Considérant le partenariat engagé dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Considérant la nécessité de maintenir ce partenariat par la présence d'un chef de projet dédié, par ailleurs chargé de la coordination locale des actions de prévention de la délinquance,

Considérant la pertinence d'assurer au quotidien et dans les instances partenariales comme le Groupement Local de Traitement de la Délinquance et le Groupe de Suivi de la Délinquance, l'interface avec la justice et précisément le Parquet,

Considérant la nécessité de réactiver la convention de partenariat portant partage de l'information entre la Commune d'Aubervilliers et le Tribunal de Grande Instance de Bobigny,

Considérant la volonté du conseil municipal de développer les dispositifs d'aides aux victimes sur la ville, de participer à l'accroissement de l'offre d'accès au droit en particulier au sein de la Maison de Justice et du Droit et de créer un service public local de médiation à même de permettre une alternative à la judiciarisation des conflits civils,

Considérant le développement nécessaire de protocoles d'actions transversaux, protocole d'interventions Publiques, faisant intervenir nombre de services de la ville d'Aubervilliers, d'unités territoriales de la communauté d'agglomération Plaine Commune ou de partenaires extérieurs,

DELIBERE :

PREND ACTE de la reconfiguration de la Direction Prévention et Sécurité avec la création du service Préventions, Aide aux victimes, Interventions publiques (PAVIP) dans l'objectif de mettre en œuvre les orientations municipales dans l'ensemble de ces secteurs.

Le Maire